

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 933

15 avril 2008

SOMMAIRE

Banque Safra - Luxembourg	44774	LaSalle UK Ventures Property 1	44759
BE4 S.à r.l.	44778	LaSalle UK Ventures Property 10	44746
Blicon S.A.	44777	LaSalle UK Ventures Property 11	44746
Brie Project N° 3 S.à r.l.	44761	LaSalle UK Ventures Property 2	44758
C3P Invests S.A.	44762	LaSalle UK Ventures Property 4	44758
Centenario S.A.H.	44784	LaSalle UK Ventures Property 5	44755
CETP bigmouthmedia S.à.r.l.	44784	LaSalle UK Ventures Property 7	44747
C.I. International S.A.	44774	LaSalle UK Ventures Property 8	44747
Cirio Holding Luxembourg S.A.	44777	LaSalle UK Ventures Property 9	44747
Cirkinvest S.A.	44776	Leopold Immo S.A.	44741
Colart International S.A.	44777	LFI Brie Comte Robert	44772
Commercial Project Holdings S.à r.l.	44765	LGIG 2 Property C2 S.à r.l.	44760
Covent Garden Holdings (Number 2) S.à r.l.	44769	LGIG Property D3 S.à r.l.	44759
Del Monte Finance Luxembourg S.A.	44781	LIM Advisory Services	44773
Dexia S.A. Luxembourg Branch	44744	Live S.à r.l.	44778
DR Flandrin S.à r.l.	44772	LuxCo 38 S.à r.l.	44769
Drill-Tech-Fondations S.A.	44752	Mayflower S.à r.l.	44778
Drill-Tech-Fondations S.à.r.l.	44752	Orient Overseas Container Line (Luxem- bourg) S.A.	44738
Dynamique Résidentiel S.A.	44775	Parc Louvigny Holdco S.A.	44781
Euro Services S.A.	44743	PEF Prince Henri Investment S.A.	44781
Febbex Holding S.A.	44765	S.E.T.E. Société Européenne de Technolo- gie Electrique Holding S.A.	44773
Fidipart S.à r.l.	44745	SFDC Luxembourg	44781
Flodrive UK V Property 1 S.à r.l.	44754	Société Européenne de Participations et Investissements	44744
Katoomba S.A.	44775	SU Holdings S.à r.l.	44778
Keane, Piper & Associates S.A.	44775	TCP France Massy Property S.A.	44776
Kinalux S.A.	44766	Trinter S.A.	44776
LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l.	44760	UV S.A. S.P.F	44748
LaSalle Asia Recovery International II Sàrl	44746	Velacorp S.à r.l.	44755
LaSalle Asia Recovery International I Sàrl	44745	Villor S.A.	44777
LaSalle French Investments	44772	WH Selfinvest	44775
LaSalle Japan Logistics II, S.à.r.l.	44760	Zilly Banana Sàrl	44761
LaSalle UK Ventures	44759		

Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.746.

In the year two thousand seven, on the twenty-second day of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., (hereafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on December 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 170 of February 13th, 2007.

The Meeting is chaired by Mr Louis Wai Shee Auyeung, director of companies, with professional address at 33rd Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong.

The Chairman appointed as secretary Mr Charles Meyer, chartered accountant, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and the Meeting elected as scrutineer Mr Hans-Peter Hoffmann, bank employee, with professional address at 6, Martensdamm, 24103 Kiel, Germany.

The Chairman declared and requested the notary to act:

I. That the Shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and fifty US Dollars (USD 168,750.-) are present or represented at the present Extraordinary General Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital by ten thousand two hundred and fifty US Dollars (USD 10,250.-) to raise it from its present amount of one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and fifty US Dollars (USD 168,750.-) to one hundred and seventy-nine thousand US Dollars (USD 179,000.-) by creation and issue of one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class A shares and fifty-five (55) Class B shares, each having a nominal value of five US Dollars (USD 5.-) and restatement of the Article 5 of the Articles of Association of the Company, accordingly.

2. Amendment of the first sentence of the sixth paragraph of Article 10 of the Articles of Association of the Company in order to change the current wording from:

"The Board of Directors can deliberate or act validly only if three of the four directors, are present or represented at a Meeting of the Board of Directors."

to:

"The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least three of the four directors, are present or represented at a Meeting of the Board of Directors."

3. Ratification of the decision of the Board of Directors dated June, 18th, 2007 having appointed Interaudit S.à r.l., as Statutory Auditor of the Company.

IV. After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital by ten thousand two hundred and fifty US Dollars (USD 10,250.-) to raise it from its present amount of one hundred and sixty-eight thousand seven hundred and fifty US Dollars (USD 168,750.-) to one hundred and seventy-nine thousand US Dollars (USD 179,000.-) by creation and issue of one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class A shares and fifty-five (55) Class B shares, each having a nominal value of five US Dollars (USD 5.-).

The shareholdings of HSH Nordbank AG, having its registered office at Gerhart-Hauptmann Platz 50, 20095 Hamburg/Martensdamm 6, 24103 Kiel, Germany and of Strong Team Limited, having its registered office at Scotia Centre, 4th Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, before and after the capital increase and the subscriptions of the additional shares are as follows:

	Number of shares (%) held before capital increase	Number of shares (%) held after capital increase
HSH Nordbank AG	3,375 Class A shares (10%)	5,370 Class A shares (15%)
Strong Team Limited	30,375 Class B shares (90%)	30,430 Class B shares (85%)

The Meeting resolved to agree to the subscription and full payment of one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class A shares, each having a nominal value of five US Dollars (USD 5.-) by HSH Nordbank AG, prenamed, and fifty-five (55) Class B shares, each having a nominal value of five US Dollars (USD 5.-) by Strong Team Limited, prenamed.

HSH Nordbank AG, prenamed, here represented by Mr Hans-Peter Hoffmann, by virtue of a proxy established on November 19th, 2007, declared to subscribe to the one thousand nine hundred and ninety-five (1,995) Class A shares, each having a nominal value of five US Dollars (USD 5.-) and of fully pay them up in the amount of nine thousand nine hundred and seventy-five US Dollars (USD 9,975.-) by contribution in cash, which is hereby transferred to and accepted by the Company.

Strong Team Limited, prenamed, here represented by Mr Louis Wai Shee Ayeung, by virtue of a proxy established on November 19th, 2007, declared to subscribe to the fifty-five (55) Class B shares, each having a nominal value of five US Dollars (USD 5.-) and fully pay them up in the amount of two hundred and seventy-five US Dollars (USD 275.-) by contribution in cash, which is hereby transferred to and accepted by the Company.

The new shares have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of ten thousand two hundred and fifty US Dollars (USD 10,250.-) as was certified to the undersigned notary.

Pursuant to the above increase of capital, Article 5 of the Articles of Association is amended and shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of one hundred and seventy-nine thousand US Dollars (USD 179,000.-) represented by:

- five thousand three hundred and seventy (5,370) Class A shares;
 - thirty thousand four hundred and thirty (30,430) Class B shares;
- each having a nominal value of five US Dollars (USD 5.-).

The rights and duties attached to the shares of each class mentioned above, are identical, unless stated otherwise by law or by these Articles of Association.

The issued share capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares, irrespective of the class and type of share."

Second resolution

The Meeting resolves to amend the first sentence of the sixth paragraph of Article 10 of the Articles of Association so as it shall henceforth be read as follows:

" **Art. 10. Functioning of the Board of Directors, sixth paragraph, first sentence.** The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least three of the four directors, are present or represented at a Meeting of the Board of Directors."

Third resolution

The Meeting resolved to ratify the decision of the Board of Directors dated June 18th, 2007 having appointed Interaudit S.à r.l., a company having its registered office at 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, as Statutory Auditor, with effect as of at June 18th, 2007 and for a time ending at the annual general meeting of the year 2012.

Costs

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 6,911.21.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at EUR 2,000.-.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 170 en date du 13 février 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Louis Wai Shee Ayeung, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 33, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong. Le Président a désigné comme secrétaire Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la

Faïencerie, L-1511 Luxembourg et l'Assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Hans-Peter Hoffmann, employé en banque, ayant son adresse professionnelle au 6, Martensdamm, 24103 Kiel, Allemagne.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les Actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à cent soixante-huit mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 168.750,-) sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de dix mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 10.250,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-huit mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 168.750,-) à cent soixante-dix-neuf mille Dollars Américains (USD 179.000,-) par la création et l'émission de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.995) actions de Classe A et cinquante-cinq actions de Classe B, chacune ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5,-) et refonte de l'Article 5 des Statuts de la Société, en conséquence.

2. Modification de la première phrase du sixième paragraphe de l'Article 10 des Statuts de la Société afin de remplacer la formulation actuelle de:

«Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si trois des quatre Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.»

en

«Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins trois des quatre Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.»

3. Ratification de la décision du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2007 de nommer Interaudit S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

IV. L'Assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 10.250,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-huit mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 168.750,-) à cent soixante-dix-neuf mille Dollars Américains (USD 179.000,-) par la création et l'émission de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1,995) actions de Classe A et cinquante-cinq (55) actions de Classe B, chacune ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5,-).

Les participations de HSH Nordbank AG, ayant son siège social à Gerhart-Hauptmann Platz 50, 20095 Hamburg/Martensdamm 6, 24103 Kiel, Allemagne et de Strong Team Limited, ayant son siège social au Scotia Centre, 4th Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, avant et suite à l'augmentation du capital et les souscriptions des actions additionnelles sont réparties comme suit:

	Nombre d'actions (%) détenues avant l'augmentation du capital	Nombre d'actions (%) détenues après l'augmentation du capital
HSH Nordbank AG	3.375 actions de Classe A (10%)	5.370 actions de Classe A (15%)
Strong Team Limited	30.375 actions de Classe B (90%)	30.430 actions de Classe B (85%)

L'Assemblée a décidé d'accepter la souscription et le paiement de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.995) actions de Classe A, chacune ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5,-) par HSH Nordbank AG, précitée, et de cinquante-cinq (55) actions de Classe B, chacune ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5,-) par Strong Team Limited, précitée.

HSH Nordbank AG, précitée, ici représentée par M. Hans-Peter Hoffmann, en vertu d'une procuration établie le 19 novembre 2007, a déclaré souscrire aux mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1,995) actions de Classe A, chacune ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5,-) et les libérer intégralement au montant de neuf mille neuf cent soixante-quinze Dollars Américains (USD 9.975,-) par apport en numéraire, qui sont transférés et acceptés par la Société.

Strong Team Limited, précitée, ici représentée par M. Louis Wai Shee Auyeung, en vertu d'une procuration établie le 19 novembre 2007, déclare souscrire aux cinquante-cinq (55) actions de Classe B, chacune ayant une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5,-) et les libérer intégralement au montant de deux-cent-soixante-quinze Dollars Américains (USD 275,-) par apport en numéraire, qui sont transférés et acceptés par la Société.

Les nouvelles actions ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de dix mille deux cent cinquante Dollars Américains (USD 10.250,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Article 5 des Statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social souscrit de cent-soixante-dix-neuf-mille Dollars Américains (USD 179.000,-) représenté par:

- cinq-mille-trois-cent-soixante-dix (5.370) Actions de Classe A;
 - trente-mille-quatre-cent-trente (30.430) Actions de Classe B;
- chacune d'une valeur nominale de cinq Dollars Américains (USD 5,-).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts.

Le capital social souscrit pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents Statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions, peu importe leur type ou classe.»

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la première phrase du sixième paragraphe de l'Article 10 des Statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 10. Fonctionnement du Conseil d'Administration, sixième paragraphe, première phrase.** Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins trois des quatre Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 18 juin 2007 de nommer Interaudit S.à r.l., une société ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet au 18 juin 2007 et dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 6.911,21.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital sont estimés à EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. WAI SHEE AUYEUNG, C. MEYER, H-P. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2007. Relation: LAC/2008/38411. — Reçu soixante-neuf euros douze cents (69,12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008040892/242/210.

(080043980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Leopold Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 133.207.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LEOPOLD IMMO S.A.", R.C.S Luxembourg, Numéro B 133.207, ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, constituée en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2778 du 1^{er} décembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg,

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix actions (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social concurrence de deux millions six cent quarante-cinq mille euros (EUR 2.645.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune, à deux millions six cent soixante-seize mille euros (EUR 2.676.000.-), avec émission de vingt-six mille quatre cent cinquante (26.450) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites comme suit par:

- Jean-Pierre Cône, 10.277 actions
- Françoise CÔNE, 4.277 actions
- Nathalie LEPOUTRE, 11.896 actions

et libérées par apport en nature consistant en 2.000 actions de KENNEDY II, Société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 4, boulevard Kennedy à F-70000 Vesoul et en 15.000 actions de la société KENNEDY III, Société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 4, boulevard Kennedy à F-70000 Vesoul.

2.- Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à deux millions six cent soixante-seize mille euros (2.676.000.- EUR) divisé en vingt-six mille sept cent soixante (26.760) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune».

3.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux millions six cent quarante-cinq mille euros (EUR 2.645.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, à deux millions six cent soixante-seize mille euros (EUR 2.676.000.-), avec émission correspondante de vingt-six mille quatre cent cinquante (26.450) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et les libérer intégralement par l'apport en nature d'actions de sociétés ayant leur siège social établi dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'admettre la souscription des actions nouvelles:

- Monsieur Jean-Pierre CÔNE, dirigeant de sociétés, demeurant à CH-1806 St. Légier, Chemin du Grammont n°4, né le 6 juin 1944 à Auxon (F), pour 10.277 (dix mille deux cent soixante-dix-sept) actions nouvelles;
- Madame Françoise CÔNE, dirigeant de sociétés, demeurant à CH-1806 St. Légier, Chemin du Grammont n°4, née le 22 février 1947 à Auxon (F), pour 4.277 (quatre mille deux cent soixante-dix-sept) actions nouvelles;
- Madame Nathalie CÔNE épouse LEPOUTRE, dirigeant de sociétés, demeurant à F-92210 St. Cloud, 14, avenue Duval Le Camus, née le 16 juillet 1970 à F-Auxonne, pour 11.896 (onze mille huit cent quatre-vingt-seize) actions nouvelles.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Interviennent ensuite aux présentes, tous trois représentés par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations dont mention ci-avant, lesquelles resteront annexées au présent acte:

- Monsieur Jean-Pierre Cône, prénommé, lequel a déclaré souscrire 10.277 (dix mille deux cent soixante-dix-sept) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit.
- Madame Françoise CÔNE, prénommée, laquelle a déclaré souscrire 4.277 (quatre mille deux cent soixante-dix-sept) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit.
- Madame Nathalie CÔNE épouse LEPOUTRE, prénommée, laquelle a déclaré souscrire 11.896 (onze mille huit cent quatre-vingt-seize) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

A) Monsieur Jean-Pierre CÔNE fait un apport en nature consistant en mille deux cents actions (1.200) actions de la société KENNEDY II; société par actions simplifiée de droit français au capital de 37.000 EUROS, dont le siège social est

situé au 4, boulevard Kennedy à F-70000 Vesoul, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Vesoul-Gray sous le numéro 409 402 146, ayant un capital de EUR 37.000.-, représenté par 2.000 actions de EUR 18,50.- chacune, c'est à dire 60% (soixante pour cent) de la totalité de ses actions émises,

et en trois mille neuf cents actions (3.900) actions de la société KENNEDY III; société par actions simplifiée de droit français au capital de 228.673,53.-dont le siège social est situé au 4, boulevard Kennedy à F-70000 Vesoul, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Vesoul-Gray sous le numéro 421 529 975, ayant un capital de EUR 228.673,53.-, représenté par 15.000 actions de EUR 15,24.- chacune, c'est à dire 26% (vingt-six pour cent) de la totalité de ses actions émises.

B) Madame Françoise PORTIER épouse CÔNE fait un apport en nature consistant en 3.900 (trois mille neuf cents) actions de la prédite société KENNEDY III, c'est à dire 26% (vingt-six pour cent) de la totalité de ses actions émises.

C) Madame Nathalie CÔNE épouse LEPOUTRE fait un apport en nature consistant en 800 (huit cents) actions de la prédite société KENNEDY II, c'est à dire 40% (quarante pour cent) de la totalité de ses actions émises,

et en sept mille deux cents (7.200) actions de la prédite société KENNEDY III, c'est à dire 48% (quarante-huit pour cent) de la totalité de ses actions émises.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le par Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises de LUX-AUDIT Révision S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, daté du 19 décembre 2007, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'au moins 65% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par des société de capitaux ayant leur siège dans un Etat de l'Union Européenne (France), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à deux millions six cent soixante-seize mille euros (2.676.000.- EUR) divisé en vingt-six mille sept cent soixante (26.760) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, S. BERNARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43393. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008041324/211/114.

(080044429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Euro Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 90.525.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2008

1) RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles VERSCHEURE, né le 24 mars 1964 à St Mard (B), demeurant à 12, rue St Lambert, B-6740 Fratin Etalle est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrice ROSATI, né le 22 février 1960 à Mont Saint Martin (F), demeurant à 17, rue Albert Schweitzer, F-57710 Bure (Tressange) est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques BERGER, né le 23 avril 1966 à Koenigsmacker (F), demeurant à 5, Passage des Bruyères, F-57330 Soetrich (Hettange-Grande) est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

2) RENOUELEMENT DU MANDAT DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE

* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Gilles VERSCHEURE, né le 24 mars 1964 à St Mard (B), demeurant à 12, rue St Lambert, B-6740 Fratin Etalle est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

3) RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE

* Le mandat d'administrateur de Madame Isabelle ROSE, née le 8 mai 1964 à Thionville (F), demeurant à 5, Passage des Bruyères, F-57330 Soetrich (Hettange-Grande) est renouvelé pour un terme de six années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Foetz, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Gilles VERSCHEURE

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008041383/1058/33.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Société Européenne de Participations et Investissements, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 37.082.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 28 décembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 02 janvier 2008, LAC/2008/107, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008041095/211/21.

(080044030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Dexia S.A. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.018.

Par décision du 31 août 2007 et conformément aux statuts de la Succursale, Monsieur Jacques Guerber, Vice-président du Comité de direction de Dexia S.A., agissant en sa qualité de représentant permanent, a déclaré faire usage de sa faculté de subdélégation, afin de permettre à MM. Claude Schon et Olivier Van Herstraeten, chacun sous sa seule signature, d'accomplir, comme représentants permanents,

- les actes liés à la gestion de la trésorerie de l'établissement stable, à savoir réclamer et recevoir toutes sommes d'argent, documents et biens de toutes espèces qui seraient dus ou appartiendraient à la Succursale, pour quelque cause que ce soit ainsi que signer et exécuter toute convention nécessaire, payer (par virement ou toute autre manière) toutes

sommes que la Succursale pourrait devoir, à l'exclusion des rémunérations, et ce à concurrence de maximum EUR 200.000.-;

- tous autres actes liés à la gestion courante de la Succursale, notamment et sans que cette énumération soit exhaustive requérir des inscriptions au registre de commerce et des sociétés, recevoir ou retirer toutes lettres recommandées (assurées ou non) et tous colis adressés à la Succursale par la poste, les douanes, les sociétés de chemin de fer et d'aviation et toutes autres sociétés de transport, dresser tous inventaires de biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à la société.

A moins d'être révoquée au plus tôt, la présente subdélégation prendra fin de plein droit le jour où les personnes bénéficiant du présent pouvoir de subdélégation cesseront de travailler pour le compte de Dexia S.A.

Par décision du comité de direction de Dexia S.A., société anonyme avec siège social à 11, place Rogier, B-1210 Bruxelles, du 27 novembre 2007, le capital de dotation de la succursale a été fixé avec effet au 30 décembre 2007 à EUR 5.461.312.356,49.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Pour Dexia S.A. Luxembourg Branch, société anonyme

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme

Stijn Huysentruyt / Simone Wallers

Attaché de direction / -

Référence de publication: 2008041364/6/33.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Fidipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.399.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 novembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2007, LAC/2007/37952, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008041096/211/21.

(080044025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle Asia Recovery International I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.089.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008041112/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle Asia Recovery International II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.091.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008041113/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle UK Ventures Property 11, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.224.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société, Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France, avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008041114/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle UK Ventures Property 10, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.223.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société, Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France, avec effet au 23 février 2008:

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008041115/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05194. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080043780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle UK Ventures Property 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.872.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008041116/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05192. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080043778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle UK Ventures Property 8, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.600,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.699.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008041117/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05191. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080043775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle UK Ventures Property 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 357.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.330.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041118/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

UV S.A. S.P.F, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.182.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) SOPASOG, une société de droit luxembourgeois établie au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 129.790, ici représentée par Monsieur Claude SCHMITZ, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante es-qualités qu'elle agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des actions ci après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de UV S.A. S.P.F

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

La société n'aura pas d'activité commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007, relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, selon le cas, ou par (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par (iii) la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par (iv) les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin à 11 heures 30 et pour la première fois en 2009.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant un dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents EUROS (EUR 1.800,-).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. Mr Claude SCHMITZ, précité	1
2. SOPASOG, précitée	309
TOTAL	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en deux mil treize.

5. Le siège social de la société est fixé 11 A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

6. A été appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Claude SCHMITZ, précité.

Déclaration

Mr Claude SCHMITZ, précité et SOPASOG, précitée déclarent par les présentent qu'ils sont INVESTISSEURS ELIGIBLES au sens de la loi du 11 mai 2007, prémentionnée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, es-qualités qu'elle agit, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 mars 2008, LAC/2008/11452. — Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008041122/202/210.

(080044603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Drill-Tech-Fondations S.A., Société Anonyme,
(anc. Drill-Tech-Fondations S.à.r.l.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 80.887.

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "DRILL-TECH-FONDATIONS S.à r.l.", ayant son siège social à 21, rue Louvigny L-1946 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.887, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, le 23 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 839 du 3 octobre 2001,

dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu le 7 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 923 du 18 juin 2002.
- suivant acte reçu le 5 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 346 du 27 mars 2004.
- suivant acte reçu le 29 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1199 du 14 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert de 2 (deux) parts sociales de 310 euros (trois cent dix euros) de M. Michel Desmoulin à la société Arias Management Group LLC, et transfert de 98 (quatre vingt dix huit) parts sociales de 310 euros (trois cent dix euros) de Michel Desmoulin à la société Temco Holding Company LLC.

2.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en "DRILL-TECH-FONDATIONS S.A."

4.- Décharge au gérant de la société à responsabilité limitée.

5.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme.

6.- Rétroactivité au 31 décembre 2007 des décisions prises précédemment

7.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de constater le transfert, en date du 13 novembre 2007, de 2 (deux) parts sociales de 310 euros (trois cent dix euros) de M. Michel Desmoulin à la société Arias Management Group LLC, et le transfert de 98 (quatre vingt dix huit) parts sociales de 310 euros (trois cent dix euros) de Michel Desmoulin à la société Temco Holding Company LLC; le gérant de Drill-Tech-Fondations SARL est intervenu pour considérer cette cession comme dûment notifiée à la société conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Par conséquent, la composition actuelle des associés est:

- 1) Temco Holding Company LLC, 98 parts sociales.
- 2) Arias Management Group LLC, 2 parts sociales.

Cette répartition nouvelle sera publiée conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par conséquent les 100 (cents) parts sociales actuelles sont remplacées par 100 (cents) actions d'une valeur nominale de 310,00 (trois cent dix) euros.

Chaque associé recevra une «action S.A.» en échange d'une «part sociale S.à r.l.».

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par la société Fiduciaire Benoy Consulting SARL, Réviseur d'Entreprises indépendant, représenté par Monsieur Alex Benoy, et son rapport daté du 10 décembre 2007 conclut comme suit:

Conclusion

"En conclusion des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, j'estime que la valeur globale des apports dans Drill-Tech-Fondations correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit trente et un mille euros."

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en "DRILL-TECH-FONDATIONS S.A."

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg:

- a) La société Temco Holding Company LLC, société du droit du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au Kent County, Wyoming, Delaware;
- b) La société Arias Management Group LLC, société du droit du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au Kent County, Wyoming, Delaware;
- c) Mme Fabienne BRUNO, consultante, domiciliée professionnellement au 21, rue Louvigny L-1946 Luxembourg.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer la société Temco Holding Company LLC au poste d'administrateur-délégué de la société et lui accorde un pouvoir de signature individuelle.

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir à Luxembourg: la société S. à r.l. Fidugec, domiciliée 21, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner aux résolutions qui précèdent un effet rétroactif au 31 décembre 2007.

Septième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "DRILL-TECH-FONDATIONS S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'étude des sols, pétrologie et géologie historique, location d'engins et de machines de forage.

En générale la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir ou faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 6 février 2008, LAC/2008/5367. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008041220/211/145.

(080044896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Flodrive UK V Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 78.640,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.316.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041126/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle UK Ventures Property 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 185.360,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.349.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041128/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Velacorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.822.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. The public limited company "DORADE INVESTMENTS S.A.", registered at the Register of Commerce of Brussels (Belgium) under number B 862 705 033, with registered office at B-1000 Brussels (Belgium), 97, rue Royale, 4th floor, and

2. the public limited company "NAJAC-CORP S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B number 113.715,

represented by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of two proxies under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "VELACORP S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B number 118822, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 4, 2006, published in the Memorial C number 1989 of October 24, 2006, that the articles of associations have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on November 20, 2007, published in the Memorial C number 3020 of December 29, 2007,

and that the appearing parties unanimously have taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of eleven thousand eight hundred EURO (EUR 11,800.-) in order to raise it from the amount of thirty-one thousand EURO (EUR 31,000.-) to forty-two thousand and eight hundred EURO

(EUR 42,800.-) by the issue of one hundred and eighteen (118) new sharequotas with a nominal value of one hundred EURO (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

The one hundred and eighteen (118) new sharequotas with a nominal value of one hundred EURO (EUR 100.-) each are subscribed as follows:

1. Mr. David SANA, pre-named, declares subscribing in the name and on behalf of the public limited company "DORADE INVESTMENTS S.A.", pre-named, one hundred (100) new sharequotas and paying said sharequotas fully by contribution in kind of six hundred and ninety nine (699) shares with a par value of one hundred EURO (EUR 100.-), representing 99.8571% of the issued capital of the public limited company "NT Human services investments", registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B number 98.030, with its registered office at L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, evaluated at fourteen million one hundred and ten thousand EURO (EUR 14,110,000.-); ten thousand EURO (EUR 10,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and fourteen million and one hundred thousand EURO (EUR 14,100,000.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

A valuation report has been drawn up by Mr. Eric ANDRES, wherein the contribution has been described and valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will be kept at the latter's office.

The subscriber, acting through its proxy-holder, declares that the contribution is free of any pledge or lien or charge and that there subsists no impediments to the free transferability of the contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations and formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution to the company. Proof of the legal and beneficial ownership of the contribution has been given to the undersigned notary. The subscriber states that it will accomplish all formalities concerning the valid transfer of the contribution to the company.

2. Mr. David SANA, pre-named, declares subscribing in the name and on behalf of the public limited company "NAJAC-CORP S.A.", pre-named, eighteen (18) new sharequotas with a nominal value of one hundred EURO (EUR 100.-) each, and paying said sharequotas fully by contribution in cash of one thousand and eight hundred EURO (EUR 1,800.-).

The contribution in cash of the amount of one thousand and eight hundred EURO (EUR 1,800.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the company "VELACORP S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article six, paragraph one, of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. paragraph 1.** The corporate capital is set at forty two thousand and eight hundred EURO (EUR 42,800.-) represented by four hundred and twenty eight (428) sharequotas of one hundred EURO (EUR 100.-) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand four hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. La société anonyme "DORADE INVESTMENTS S.A.", inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro B 862 705 033, avec siège social à B-1000 Bruxelles (Belgique), 97, rue Royale, 4^{ème} étage, et

2. la société anonyme "NAJAC-CORP S.A.", inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 113.715, avec siège social à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentées par Monsieur David SANA, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lesquelles elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée "VELACORP S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 118.822, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1989 du 24 octobre 2006 que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 3020 du 29 décembre 2007,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de onze mille huit cents EUROS (EUR 11.800,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille EUROS (EUR 31.000,-) à quarante-deux mille huit cents EUROS (EUR 42.800,-) par l'émission de cent dix-huit (118) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent EUROS (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Les cent dix-huit (118) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent EUROS (EUR 100,-) chacune ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur David SANA, pré-nommé, déclare souscrire au nom et pour compte de la société anonyme "DORADE INVESTMENTS S.A.", pré-nommée, cent (100) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de six cent quatre-vingt-dix-neuf (699) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant 99,8571% du capital social de la société anonyme "NT Human services investment", inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B n° 98030, avec siège social à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, évalué à quatorze millions cent dix mille EUROS (EUR 14.110.000,-); dix mille EUROS (EUR 10.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et quatorze millions cent mille EUROS (EUR 14.100.000,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par M. Eric ANDRES, dans lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera conservé à l'étude de celui-ci.

Le souscripteur, agissant par son mandataire, déclare que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la société. La preuve de la propriété juridique et économique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant. Le souscripteur déclare qu'il accomplira toutes les formalités concernant le transfert valable de l'apport à la société.

2. Monsieur David SANA, pré-nommé, déclare souscrire au nom et pour compte de la société anonyme "NAJAC-CORP S.A.", pré-nommée, dix-huit (18) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en numéraire de mille huit cents EUROS (EUR 1.800,-).

Le versement en numéraire d'un montant total de mille huit cents EUROS (EUR 1.800,-) a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire. Ce montant est désormais à la libre disposition de la société "VELACORP S.à r.l."

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six, alinéa un, des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à quarante-deux mille huit cents EUROS (EUR 42.800,-) représenté par quatre cent vingt-huit (428) parts sociales de cent EUROS (EUR 100,-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de cinq mille quatre cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2008. Relation GRE/2008/987. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008041237/231/150.

(080044750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 96.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.342.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041130/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle UK Ventures Property 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 244.900,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.035.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041131/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LGIG Property D3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.324.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 que Mr Laurent Bélik a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041151/2570/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05632. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle UK Ventures Property 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 302.460,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.034.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr Jean-Paul Vignac, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041133/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 229.200,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041135/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.090.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041136/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle Japan Logistics II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 2.500.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.011.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041137/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LGIG 2 Property C2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.325.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession de parts sociales en date du 7 février 2008 que la société LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg Sarl a cédé 75 parts de la société LGIG 2 Property C2 Sarl à Rothenberg & Frank Projekt Frankfurt 1 GmbH & Co KG.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041149/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Zilly Banana Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 128.204.

Im Jahre zwei tausend und acht, den fünf und zwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Annika Pia JEPPESEN, Grafikerin, geboren in Koge (Dänemark), am 28. März 1973, Ehegattin von Herrn Thomas LOFQVIST, wohnhaft in L-8191 Kopstal, 25B, Chemin de Steinsel,

welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass sie die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ZILLY BANANA S.à r.l." mit Sitz in L-8260 Manier, 47, rue de Dangé St. Romain, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 128.204, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1424 vom 11. Juli 2007, zu sein,

und dass sie den amtierenden Notar ersucht, den von ihr gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, mit Wirkung zum 1. Februar 2008, den Gesellschaftssitz nach L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, zu verlegen und dementsprechend Absatz 1 von Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: JEPPESEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2008. Relation GRE/2008/983. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 19. März 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008041229/231/35.

(080044754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Brie Project N° 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.463.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041139/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

C3P Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.205.

STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1. La société de droit luxembourgeois «WATT LUX S.A.», ayant son siège à 27, rue Glück à L-1632 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.477,

ici représentée par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon,

en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. La société de droit luxembourgeois «NC2I S.A.», ayant son siège à 60, route de Luxembourg à L-5408 Bous, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.001,

ici représentée par Monsieur Daniel RITZ, administrateur délégué de la société, demeurant F-57330 Roussy-le-Bourg, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "C3P INVESTS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat, la vente de biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Tout actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en aviser par lettre recommandée le conseil d'administration en indiquant le nombre et le numéro des actions à céder, le prix offert, l'identité du candidat cessionnaire, ainsi que toutes les autres conditions de la cession.

Immédiatement et au plus tard dans les dix (10) jours, le conseil d'administration transmet cette offre par lettre recommandée aux autres actionnaires, en les informant de la faculté de préemption ouverte en leur faveur.

Dans les trente jours de cette information par le conseil d'administration, les autres actionnaires font savoir au conseil d'administration s'ils exercent ou non leur droit de préemption, aux mêmes conditions que la cession envisagée.

Si passé ce délai de trente jours, toutes les actions ne sont pas préemptées et acquises par les actionnaires, le cédant pourra vendre ses actions au cessionnaire proposé au conseil d'administration.

Chaque cession sera déclarée nulle et non avenue et ne pourra être rendue exécutoire à la Société ni envers les tiers, y compris les actionnaires de la Société, de manière générale, si la procédure ci-dessus mentionnée n'a pas été respectée. Dans un pareil cas, le conseil d'administration n'est pas autorisé à inscrire au registre des actionnaires de la Société les cessionnaires comme de nouveaux actionnaires.

Art. 7. Dans le cas où un actionnaire, direct ou indirect, envisage de procéder à une opération (cession, transfert ou augmentation de capital) ayant pour effet de permettre à un ou plusieurs tiers et/ou actionnaires de détenir, directement ou indirectement, immédiatement 50% ou plus des droits de vote de la Société, les autres actionnaires seront en droit de demander que la totalité de leurs actions leur soient rachetées préalablement, aux mêmes conditions.

L'actionnaire en question doit notifier à chacun des autres actionnaires son projet d'opération au moins un mois avant la date prévue pour la réalisation de cette opération, par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le nombre et le numéro des actions objets de l'opération en question, le prix offert, l'identité du ou des candidats bénéficiaires, ainsi que toutes les autres conditions de l'opération.

Les actionnaires seront en droit de demander, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'actionnaire en question dans le délai de 10 jours à compter de la réception de la notification qu'ils auront reçues en application du paragraphe 2 du présent article, que la totalité de leurs actions leur soient rachetées préalablement, aux mêmes conditions que celles applicables à l'opération en question. L'opération envisagée ne pourra dans ce cas être réalisée que si l'actionnaire en question rachète ou fait racheter la totalité des actions de ces actionnaires préalablement et aux mêmes conditions.

Titre III: Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué s'il y en a un, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou

plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième jour du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit est, déclarent que les actions ont été souscrites comme suit:

1. WATT LUX S.A., préqualifiée, cinq cents actions,	500
2. NC2I S.A., préqualifiée, cinq cents actions,	500
TOTAL: mille actions,	1.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (1.600.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant le 31 décembre 2012:

a) Monsieur Daniel RITZ, directeur de sociétés, né le 1^{er} juillet 1959 à Hayange, France, demeurant F-57330 Roussy-le-Bourg, 6, rue Centrale.

b) Monsieur Benoît DIGEON, directeur de sociétés, né à Amiens (France), le 13 novembre 1973, demeurant à L-1632 Luxembourg, 27, rue Glück.

c) Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, né à Charleroi (Belgique), le 4 octobre 1973, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant le 31 décembre 2012:

- La société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.495.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fr. Deflorenne, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008, LAC/2008/10500. - Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008041140/220/185.

(080044931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Commercial Project Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.476.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041141/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Febbex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 68, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.832.

Constituée suivant l'acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 mars 2000, publiée au Mémorial Recueil Spécial C n ° 479 du 6 juillet 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue au siège social de la société en date du 28 septembre 2007 que:

1) Monsieur Georges DE CILLIA, demeurant à L-7343 Steinsel, 6, rue des Templiers, Madame BABS GABRIEL demeurant à L-7343 Steinsel, 8, rue des Templiers, Monsieur Gerd GÖBEL, demeurant à D-60386 Frankfurt/Main, 16, Jakobbrunnenstrasse ont démissionné de leur mandat d'administrateur en date du 28 septembre 2007.

2) L'assemblée a nommé comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Jean FABER, licencié en Sciences économiques, né le 26 octobre 1960 à L-Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 15, administrateur.

- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, né le 09 février 1964 à F-Thionville et demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 15, administrateur.

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, né le 24 juin 1961 à L-Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 15, administratrice.

Il découle de l'article 5 des statuts de la société que les nouveaux administrateurs, sont autorisés d'engager la société par leur signature collective à deux.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société FEBBEX HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008041385/687/31.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Kinalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.204.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

PARTS INVEST S.A., une société ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 88.712,

ici représentée par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 février 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «KINALUX S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative et la mise en relation de la clientèle.

Elle a pour objet également l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales.

La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La société pourra acquérir, faire développer ou revendre tous biens immobiliers, soit en bloc soit à la découpe, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra faire toute prestation de services et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique.

La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales et sociétés affiliées.

La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les cent (100) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à UN et celui des commissaires à UN.
2. Est nommé administrateur et administrateur-délégué de la société:

Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, né à Haine-Saint-Paul (Belgique) le 22 novembre 1973, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

PARTNERS SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S Luxembourg B 89.823.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. Cipolletti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008, LAC/2008/10502. — Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008041142/239/190.

(080044927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Covent Garden Holdings (Number 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. LuxCo 38 S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.024.

In the year two thousand seven, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, undersigned.

THERE APPEARED:

"COVENT GARDEN HOLDINGS S.à r.l." (formerly LuxCo 34 S.à r.l.) société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 9 May 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.161,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 December 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Covent Garden Holdings (Number 2) S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed, on 6 July 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.161, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 5 September 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 3 August 2007 and published in the Mémorial C, on 2 October 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand fifty Euro (EUR 6,050.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to eighteen thousand five hundred and fifty Euro (EUR 18,550.-) by the issue of two hundred and forty-two (242) shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The two hundred and forty-two (242) New Shares are subscribed by the sole shareholder and paid up by a contribution in cash so that the amount of six thousand fifty Euro (EUR 6,050.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to remove and grant discharge, with effect as of the shareholder's meeting mentioned in the third resolution hereafter, all the current members of the board of managers of the Company, i.e.:

- Mr. Robert-Jan Schol,
- Mr. Paul van Baarle,
- Ms Xenia Kotoula,
- Mr. Michael Evans, and
- Mr. Dirk De Man.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to change the Company's nationality by adopting the Belgian nationality and to transfer the Company's registered office and principal place of business from the Grand-Duchy of Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to Belgium, Etterbeek (B-1040 Bruxelles), avenue de Tervueren, 13a boîte 2. This transfer and the relevant effect resulting from the change of nationality are conditional upon the holding of a shareholder's meeting to be held in Belgium before Maître Louis-Philippe MARCELIS.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, instrumentant.

A COMPARU:

"COVENT GARDEN HOLDINGS S.à r.l.", (anciennement LuxCo 34 S.à r.l.) une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 9 mai 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.161,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Covent Garden Holdings (Number 2) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 6 juillet 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.161, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 5 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié 3 août 2007 et publié au Mémorial C du 2 octobre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille cinquante euros (6.050,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) jusqu'à dix huit mille cinq cent cinquante euros (18.550,- EUR) par l'émission de deux cent quarante-deux (242) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales")

Les deux cent quarante-deux (242) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par l'Associé Unique, prénommé, et payées par un apport en numéraire de telle façon que le montant de six mille cinquante euros (6.050 EUR) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer tous les membres actuels du conseil de gérance de la Société, c'est à dire:

- Monsieur Robert-Jan Schol,
- Monsieur Paul van Baarle,
- Madame Xenia Kotoula,
- Monsieur Michael Evans, et
- Monsieur Dirk De Man, avec effet lors de la tenue de l'assemblée générale mentionnée à la troisième résolution ci-après, et de leur donner décharge,

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la nationalité de la Société en adoptant la nationalité belge et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à Etterbeek (B-1040 Bruxelles), avenue de Tervueren, 13a boîte 2, Belgique. Ce transfert et les effets appropriés résultant du changement de nationalité sont conditionnels à la tenue d'une assemblée générale de l'associé en Belgique devant Maître Louis-Philippe MARCELIS.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/47. — Reçu soixante Euros cinquante Cents (6.050.- à 1% = 60.50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 février 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008041496/239/115.

(080044593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

LFI Brie Comte Robert, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.709.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041143/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 692.425,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.375.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, Comptable Senior, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041148/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

DR Flandrin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 117.077.

CB RICHARD ELLIS INVESTORS SàRL gérant de la Société a transféré son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

DR Flandrin S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008041158/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

LIM Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.374.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 22 février 2008 qu'ont été nommés aux fonctions de gérants A de la société en remplacement de Mr Laurent Bélik, démissionnaire, avec effet au 23 février 2008:

- Mr André Bauwens, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Et

- Ms Virginie Vely, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Il résulte de la même assemblée que Mr Hubertus Clemens Maria La Fors a démissionné de ses fonctions de gérant B de la société avec effet au 23 février 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041150/2570/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

S.E.T.E. Société Européenne de Technologie Electrique Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 80.339.

—
Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n^o 711 du 1^{er} septembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt, en date du 10 janvier 2008 que:

* démission de trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean-Pierre BERNASCONI, avocat, demeurant à CH-ROVIO;

- Madame Verena MANCARELLA-TENINI, employée privée, demeurant à CH-MONTAGNOLA;

- Monsieur Paolo BERNASCONI, comptable, demeurant à CH-ROVIO.

* ont été nommés en remplacement:

- Monsieur Luigi Stefano BELLI né le 15 octobre 1940 à CH-PERSONICO, expert-comptable, demeurant professionnellement à Via Peri 6, 6901, CH-LUGANO. Il découle de l'article 6 des statuts de la société que le nouvel administrateur & président, Monsieur Luigi Stefano BELLI est autorisé à engager la société par signature individuelle;

- Madame Gabriella Armanda BELLI, expert-comptable, née le 23 mars 1944 à CH-PERSONICO, demeurant professionnellement à Via Peri 6, 6901, CH-LUGANO. Il découle de l'article 6 des statuts de la société que la nouvelle administratrice, Madame Gabriella Armanda BELLI, est autorisée à engager la société par signature individuelle;

- Madame Nicla Paola CANTONI née le 18 octobre 1972 à CH-MANNO, secrétaire-comptable, demeurant professionnellement à Via Peri 6, 6901, CH-LUGANO. Il découle de l'article 6 des statuts de la société que la nouvelle administratrice, Madame Nicla Paola CANTONI, est autorisée à engager la société par signature individuelle.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société SETE, SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIE ELECTRIQUE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008041382/687/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 22 novembre 2001

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 22 novembre 2001 que les personnes suivantes ont été nommées en tant que délégués à la gestion journalière de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Jorge Alberto Kininsberg, Administrateur Délégué, né le 2 décembre 1950 à Buenos Aires, Argentine, demeurant professionnellement à 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Gilbert Ribeira, Directeur Général Adjoint, né le 16 janvier 1961 à Florencio Varela, Argentine, demeurant professionnellement à 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Ailton Bernardo, Directeur Général Adjoint, né le 17 septembre 1955 à Araraquara, SP, Brésil, demeurant professionnellement à 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

Pour Banque Safra - Luxembourg

Ailton Bernardo

Référence de publication: 2008041152/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

C.I. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.391.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 février 2008 que:

A. Les administrateurs, à savoir M. Stef Oostvogels, M. Pierre-Yves Magerotte, M. Stéphane Hadet ont donné leurs démissions avec effet immédiat;

B. En remplacement des administrateurs démissionnaires, ont été nommées les personnes suivantes et ce pour une durée de 6 ans:

- Mme Valérie Emond, née le 30 août 1973, à Saint-Mard (Be), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- M. Alberto Morandini, né le 9 février 1968, à Pétange (Lux), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- M. Alain Blondlet, né le 27 mars 1966 le 25 mai 1968, à Longlier (Be) résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

C. Le commissaire aux comptes de la société Corporate Advisory Business S.A. a donné sa démission avec effet immédiat;

D. En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, a été nommée la société DILLON HOLDING LTD., ayant son siège social à la Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, République des Seychelles, immatriculée auprès du Registre de la République des Seychelles sous le n^o IBC 031460, avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 03 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008041595/1035/32.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Dynamique Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 104.106.

—
CB RICHARD ELLIS INVESTORS SàRL gérant de la Société a transféré son siège social au 35, boulevard Prince Henri,
L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

DYNAMIQUE RESIDENTIEL SA.

Signature

Référence de publication: 2008041153/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Katoomba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 70.609.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008041154/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05780. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

WH Selfinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.981.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041162/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06508. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Keane, Piper & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 29.934.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat. Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Stefano DE MEO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008041392/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

TCP France Massy Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.633.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro Suisse Audit Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008041163/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06488. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Cirkinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.009.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CIRKINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008041164/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06454. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Trinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.176.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TRINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008041166/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06455. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Blicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BLICON S.A.
Signature

Référence de publication: 2008041167/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06456. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Villor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 51.547.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
VILLOR S.A.
Signature

Référence de publication: 2008041169/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06457. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Colart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.583.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
COLART INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008041171/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06458. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Cirio Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041174/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00867. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**Live S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BE4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.739.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LIVE S.à.R.L. (BE4 S.à.r.l.)
Signature

Référence de publication: 2008041172/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06459. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Mayflower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 94.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour Mayflower Sàrl
MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2008041185/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06342. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

SU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.032.

In the year two thousand and eight, on the third of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of SU Holdings S.à r.l. (hereafter the "Corporation"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its corporate seat at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is under number B 131.032, incorporated by notarial deed before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on June 8th, 2007, published at the Memorial C under the number 2202 on October 4th, 2007.

The meeting is chaired by Mrs Françoise Hübsch, private employee, with professional address at Junglinster.

The chairman appointed as secretary and the meeting appointed as scrutineer Mr Alain Thill, private employee, with professional address at Junglinster.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the sole shareholder present or represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, five hundred (500) Shares representing 100% of the share capital of the Corporation, presently fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12.500.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of one hundred thousand Euros (€ 100,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) to one hundred and twelve thousand and five hundred Euros (€ 112,500.-) by the issue of four thousand (4,000) new Shares with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing Shares.

2. Subscription and full payment of all new Shares by contribution in cash at a value of one hundred thousand Euros (€ 100,000.-) by the sole shareholder of the company duly present or represented at the present meeting.

3. Subsequent amendment of article 6 of the Corporation's articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of one hundred thousand Euros (€ 100,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) to one hundred twelve thousand and five hundred Euros (€ 112,500.-) by the issue of four thousand (4,000) new Shares with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares.

Second resolution

The meeting resolved to agree to the subscription of all new Shares as follows:

Subscriber	Number of Shares
Gas & Oil Pipelaying, Company Limited, 124 Irish Town, Gibraltar	4,000

Subscription - Payment

Thereupon, the Subscriber, prenamed, declared to subscribe to four thousand (4,000) new Shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash, so that the amount of one hundred thousand Euros (€ 100,000.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6, paragraph 1, of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The subscribed share capital is set at one hundred twelve thousand and five hundred Euros (€ 112,500.-) represented by four thousand and five hundred (4.500) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two thousand three hundred and seventy-five Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SU Holdings S.à r.l. (ci-après "la Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 131.032, constituée suivant acte reçu par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2202 du 4 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Françoise Hübsch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que, cinq cents (500) parts sociales représentant 100% du capital social de la Société, actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille Euros (€ 100.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à cent douze mille et cinq cents Euros (€ 112.500,-) par la création de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (€ 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération intégrale de toutes les nouvelles parts sociales par apport en numéraire, à la valeur de cent mille Euros (€ 100.000,-).

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille Euros (€ 100.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à cent douze mille et cinq cents Euros (€ 112.500,-) par la création de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription de toutes les nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
Gas & Oil Pipelaying, Company Limited, 124 Irish Town, Gibraltar	4.000

Souscription - Paiement

Sur ce, le Souscripteur, prénommé, a déclaré souscrire les quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par apport en numéraire de la somme de cent mille Euros (€ 100.000,-), de sorte que le montant de cent mille Euros (€ 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit est fixé à cent douze mille et cinq cents Euros (€ 112.500,-) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cent soixante-quinze Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH; THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2008. Relation GRE/2008/1136. — Reçu cinq cents euros 0,5%= 500 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008041240/231/129.

(080044822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Del Monte Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008041175/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00864. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

SFDC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.269.

Les comptes annuels au 31 janvier 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008041178/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06349. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

**PEF Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. Parc Louvigny Holdco S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.085.

On the Twenty-Sixth of February, in the year Two Thousand and Eight.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.831 (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder is hereby represented by Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Parc Louvigny Holdco S.A. is a public company limited by shares ("société anonyme"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.085, incorporated pursuant to a deed drawn up by notary public Maître Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, on 23 May 2007, which articles have published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 August 2007, number 1642, page 78775 (the "Company"); and

- The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 31,000 (Thirty-One Thousand) shares ("actions") corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the name of the Company from "Parc Louvigny Holdco S.A." to "PEF Prince Henri Investment S.A."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 1, ("Form, Name") of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

"There is a société anonyme under the name of PEF Prince Henri Investment S.A. (the "Company"). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law dated 10 August 1915, as amended (the "Law") as well as by the articles of association (the "Articles") which specify in articles 8.1, and 10.3, the rules applying to a one-member company."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company from 29, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect from 12 November 2007.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept, with immediate effect, the resignation of Mr. Gerhard WITTL, Real Estate Professional, born on 10 April 1955 in Nürnberg (Germany), with professional address at 1, Witteisbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), as director ("administrateur") of the Company.

The Sole Shareholder RESOLVES (i) to grant full discharge to Mr. Gerhard WITTL in his capacity as director ("administrateur") of the Company in respect of the performance of his duties for the period running from 23 May 2007 to today and (ii) to submit such discharge to the next ordinary general meeting of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint the following persons, with professional address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as additional directors ("administrateurs") of the Company, with immediate effect and for a period of 6 (six) years:

- Mr. Oliver MAY, Chief Finance Officer, born on 25 April 1967 in Wuppertal (Germany);
- Mr. Alejo MOLINA, Real Estate Professional, born on 23 September 1971 in Guadalajara (Mexico);
- Mr. Dirk HOLZ, Real Estate Professional, born on 3 September 1975 in Hilden (Germany); and
- Mr. Frank Klaus LOEHRIG, Real Estate Professional, born on 12 March 1964 in Gladbeck (Germany).

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the board of directors ("conseil d'administration") will therefore be composed of the following directors ("administrateurs"):

- Mr. Jan Baldem MENNICKEN, director ("administrateur");
- Mr. Jobst BECKMANN, director ("administrateur");
- Mr. Oliver MAY, director ("administrateur");
- Mr. Alejo MOLINA, director ("administrateur");
- Mr. Dirk HOLZ, director ("administrateur"); and
- Mr. Frank Klaus LOEHRIG, director ("administrateur").

The foregoing resolutions have been taken separately.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euro).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR (Douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.831 (l'«Actionnaire Unique»).

L'Actionnaire Unique est ici représenté par Yohan Menna, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Parc Louvigny Holdco S.A. est une société anonyme, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.085, constituée par acte sous seing privé par devant Maître Jacques Delvaux notaire résidant à Luxembourg, le 23 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 août 2007, numéro 1642, page 78775 (la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 31.000 (Trente et un mille) actions correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société de «Parc Louvigny Holdco S.A.» en «PEF Prince Henri Investment S.A.».

Deuxième résolution

En vertu de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique DECIDE de modifier l'article 1^{er} («Forme, Dénomination») des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de PEF Prince Henri Investment S.A. (la «Société»). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les statuts (les «Statuts») qui spécifient aux articles 8.1. et 10.3. les règles s'appliquant à une société unipersonnelle.»

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de transférer le siège social de la Société du 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 12 novembre 2007.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Mr. Gerhard WITTL, Professionnel du secteur immobilier, né le 10 avril 1955 à Nürnberg (Allemagne), avec adresse professionnelle au 1, Witteisbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne), comme administrateur de la Société.

L'Actionnaire Unique DECIDE (i) d'accorder la pleine décharge à M. Gerhard WITTL en sa capacité de administrateur de la Société au regard de l'exécution de ses devoirs pour la période allant du 23 mai 2007 au jour d'aujourd'hui et (ii) de soumettre telle décharge à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de nommer les personnes suivantes, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), comme administrateurs additionnels de la Société, avec effet immédiat et pour une période de six années:

- M. Oliver MAY, Chief Finance Officer, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne);
- M. Alejo MOLINA, Professionnel du secteur immobilier, né le 23 septembre 1971 à Guadalajara (Mexique);
- M. Dirk HOLZ, Professionnel du secteur immobilier, né le 3 septembre 1975 à Hilden (Allemagne); et
- M. Frank Klaus LOEHRIG, Professionnel du secteur immobilier, né le 12 mars 1964 à Gladbeck (Allemagne).

Sixième résolution

Faisant suite aux résolutions qui précèdent, le conseil d'administration sera par conséquent composé par les administrateurs suivants:

- Mr. Jan Baldem MENNICKEN, administrateur;

- Mr. Jobst BECKMANN, administrateur;
- Mr. Oliver MAY, administrateur;
- Mr. Alejo MOLINA, administrateur;
- Mr. Dirk HOLZ, administrateur; et
- Mr. Frank Klaus LOEHRIG, administrateur.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.300,- EUR (mille trois cents Euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. MENNA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 février 2008. Relation: LAC/2008/8867. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008041219/211/156.

(080044923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Centenario S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.981.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2008.

Pour CENTENARIO S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008041200/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02865. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

CETP bigmouthmedia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.879.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51037 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008041867/211/11.

(080044869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.
